

2014

2017

Projet Educatif territorial



Commune d'Estrées 59151

2014

2017

Définition du porteur de projet

Estrées est une commune du nord de la France, située dans le département du Nord et dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Elle fait partie de la Communauté d'agglomération du Douaisis et compte un peu plus de 1000 habitants.

Nom du correspondant : M. Frédéric MARCQ

Fonction : Conseiller Municipal délégué aux écoles et à la jeunesse

Adresse : 26, rue du Mont

59151 Estrées

Téléphone : 03 27 08 11 67

Mail : frederic.marcq@free.fr

Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné : Commune d'Estrées (59151)

Ce territoire ne se situe pas en zone prioritaire

Public concerné : Ecole public Thérèse Gras

Nombre total d'élèves = 121

Répartis de la manière suivante :

- 52 élèves en école maternelle (TPS, PS, MS et GS)
- 69 élèves en école élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2)

Périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT :

A partir de la rentrée 2014, les élèves de l'école d'Estrées auront cours les lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin.

Des activités périscolaires seront mis en place les lundi, mardi, jeudi et vendredi après le temps scolaire comme suit :

	7h30	8h00	8h30	11h30	13h00	15h15	15h30	16h30	18h30
Lundi		APC Garderie	Cours	Cantine	Cours	Transit	TAP	Garderie	
Mardi		APC Garderie	Cours	Cantine	Cours	Transit	TAP	Garderie	
Mercredi		Garderie	Cours	Cantine					
Jeudi		APC Garderie	Cours	Cantine	Cours	Transit	TAP	Garderie	
Vendredi		APC Garderie	Cours	Cantine	Cours	Transit	TAP	Garderie	

APC = Activités Pédagogiques Complémentaires

2014

2017

- L'objectif de ce planning est d'apporter aux enfants des temps scolaires moins longs sur une journée tout en proposant une régularité dans les horaires et les habitudes. Un service de restauration sera mis en place également le mercredi pour renforcer l'aspect régularité des rythmes dans la journée.
- Les TAP du vendredi permettent de répondre à une demande des familles ne pouvant récupérer leurs enfants à la sortie des cours.
- Un temps d'1/4 d'heure a été mis en place avant les TAP afin de donner la possibilité aux enfants d'aller en récréation et de mettre en place les activités.
- Les APC ont été placées en tout début de journée afin de capter au mieux l'attention des élèves concernés.

Inscription aux activités :

L'**année scolaire** est divisée en 5 périodes distinctes, séparées par des petites vacances (La Toussaint, Noël, hiver, Pâques). Un programme d'activités du Temps d'Activités périscolaires (T.A.P.) sera défini pour chacune de ces périodes. L'inscription des enfants se fait pour chaque période (entre 2 vacances scolaires) avec un engagement des parents. Elle n'est pas obligatoire pour les familles qui souhaitent reprendre leurs enfants à la sortie des classes (15h15). Elle est gratuite à l'exception de l'aide aux devoirs (1,5€ par enfant et par séance).

Voir en annexe 1 la fiche d'inscription pour la première période

Durée du PEDT : 3 ans

Domaine d'activités :

Activités existantes :

Actuellement, en dehors des périodes de vacances, une garderie est mise en place le matin de 8h00 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30.

Besoins en activités périscolaire :

Le choix des activités s'est fait en collaboration avec le corps enseignant. Une liste exhaustive a été dressée dans un premier temps. Cette liste a ensuite été revue afin d'éliminer :

- Les activités redondantes avec celles enseignées pendant le temps scolaire
- Les activités inadaptées.
- Les activités difficiles à mettre en place sur des périodes de 6 à 8 semaines.

Le choix s'est donc porté sur des activités en corrélation avec le projet d'école et complémentaires à l'enseignement scolaire. Voici les 3 axes retenus par les enseignants pour le projet d'école 2014-2017 :

- **Axe 1 :** Faire progresser la maîtrise des apprentissages fondamentaux et du socle commun de connaissances et de compétences
- **Axe 2 :** Favoriser la continuité et la différenciation des apprentissages pour assurer la réussite de tous les élèves
- **Axe 3 :** Former des individus cultivés et de citoyens responsables

Les TAP rentre naturellement dans l'axe 2 du projet, pour le reste nous avons retenu :

2014

2017

Activité	Public	Lien avec le projet d'école 2014-2017	
Heure de conte	PS-MS-GS-CP	Axe 1	Donner la priorité à la maîtrise de la langue. Développer chez l'enfant le plaisir de la lecture, de l'écriture et du langage oral.
Art / Activités manuelles	Tous	Axe 3	Enrichir et diversifier le parcours culturel des élèves. Faire découvrir le patrimoine local et les richesses du milieu naturel.
Ludothèque	Tous	Axe 1	Renforcer les connaissances mathématiques en grandeurs et mesures et en résolution de problèmes.
Journal	CE-CM	Axe 1	Utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) dans toutes les disciplines.
Science	CE-CM	Axe 3	Enrichir et diversifier le parcours culturel des élèves. Renforcer les connaissances mathématiques en grandeurs et mesures et en résolution de problèmes.
Musique	CE-CM	Axe 3	Enrichir et diversifier le parcours culturel des élèves.
Aide au devoir	CE-CM	Axe 2	Prendre en compte les besoins particuliers de certains élèves.
Sport	Tous	Axe 3	Enrichir et diversifier le parcours culturel des élèves.

Ressources mobilisées :

Plusieurs partenaires ont été sollicités pour animer les différentes activités. L'objectif est de proposer des animateurs compétents dans l'encadrement des enfants et ayant des connaissances dans les différentes activités proposées.

Au sein de l'école : 2 enseignants

Au sein du personnel communal : 1 ATSEM

Au sein des parents d'élèves : 2 personnes sous contrat et 1 bénévole

Au sein des associations : l'Association des Parents d'Elèves (APE) et l'ACLAHME (Accessibilité Culture Loisirs pour Adultes Handicapés Moteur Evolutif)

Au sein des communes voisines : 3 personnes sous contrat

Activité	Intervenants	Statut de l'intervenant	Convention
Ludothèque	1 ATSEM	Employée municipale	
	1 personne sous contrat	Sous contrat (4h/semaine)	
Art	1 personne sous contrat	Contrat CAE	
	1 personne sous contrat	Sous contrat (4h/semaine)	
Activité manuelle	1 personne sous contrat	Contrat CAE	
	1 personne sous contrat	Sous contrat (4h/semaine)	
Heure de conte	1 ATSEM	Employé municipal	
	1 personne sous contrat	Sous contrat (4h/semaine)	
Journal	1 Enseignant	Sous contrat (3h/semaine)	
Science	APE	Bénévole	Oui
Musique	1 parent d'élève	Bénévole	Oui
Aide aux devoirs	1 Enseignant	Sous contrat (3h/semaine)	

Nous recherchons encore un animateur sportif sous contrat pour les activités sportives

2014

2017

Comité de pilotage :

La coordination du projet est assurée par :

Nom du coordinateur : M. Frédéric MARCQ
Fonction : Conseiller Municipal délégué aux écoles et à la jeunesse
Adresse : 26, rue du Mont
59151 Estrées
Téléphone : 03 27 08 11 67
Mail : frederic.marcq@free.fr

Le groupe de travail est constitué d'enseignants, de parents d'élèves, d'animateurs et d'élus. Il assurera la bon fonctionnement et le suivi du projet et proposera des axes d'améliorations si nécessaire.

Indicateurs :

Une réunion de travail aura lieu à la fin de chaque période. Elle permettra de dresser un bilan et de revoir le cas échéant les activités. Elle permettra également d'aider les intervenants à mettre en place leurs activités sans oublier les objectifs fixés.

Objectifs	Indicateurs
Impact positif de la réforme	Effectif et assiduité des enfants Diversité des activités Diversité des intervenants Satisfaction des élèves et des parents
Répondre à l'axe 1 du projet d'école	Résultats aux évaluations
Répondre à l'axe 2 du projet d'école	Participation des élèves en difficulté aux TAP
Répondre à l'axe 3 du projet d'école	Diversité des activités culturelles

D'autres indicateurs pourront être mis en place en cours d'année durant les réunions de travail.

